



*Fédération des OSBL d'habitation du
Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles*

11 juillet 2012

Volume 4 numéro 2

Bulletin d'information pour les OSBL d'habitation de l'Est

La belle saison étant arrivée, nous vous transmettons un dernier petit bulletin avant l'automne. Nous espérons que vous profiterez bien de l'été pour vous reposer et nous revenir très en forme à l'automne. Bon été à tous !

Assemblée générale annuelle

Tenue à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, l'AGA aura été encore une belle occasion de rencontres. La plupart des organismes membres y étaient représentés. Merci à tous ceux qui se sont déplacés pour écouter le bilan de l'année écoulé et préparer celle qui vient. La Direction

Loi 16 (certification)

Le règlement découlant de la Loi 16 a été publié le 30 mai 2012 dans la Gazette officielle du Québec. Nous avons 45 jours pour déposer un mémoire, ce que nous n'avons pas fait parce qu'il semble qu'il y aura soit un moratoire, soit des modifications importantes.

Dans le règlement, nos demandes incontournables étaient de cinq ordres :

- **Article 1, neuvième alinéa** dans les définitions : Nous souhaitons demander que la définition de « préposé » soit mieux baliser, de manière à ne pas exiger que tous les intervenants soient visés par l'obligation de détenir une formation de préposés.

- **Article 3** : Cet article prévoit que les personnes autonomes et semi-autonomes sont logées dans des sections distinctes. Que faire lorsque, dans un couple une personne est semi-autonome et l'autre autonome. Ne pourrait-on pas les garder ensemble?
- **Article 8** qui exigerait éventuellement que plusieurs de nos membres changent de raison sociale. Nos demandes auraient été de demander plus de souplesse.
- **Article 29** qui exigeait la présence d'un préposé en continu (personnes autonomes). Nous souhaitons réclamer que l'obligation ne s'applique qu'aux OSBL comptant plus de 30 unités.
- **Article 38** : Pour obtenir la possibilité de changer le loyer mensuel lorsqu'une personne devient semi-autonome.

Bref, on nous a informé que les agences régionales de la Santé feraient la tournée éventuellement et que des modifications importantes seraient apportées.

Par ailleurs, les OSBL (moins de 2 services) qui ne voudront plus figurer au registre de l'agence devront aussi remplir des conditions. La fédération a reçu un exemplaire des conditions auxquelles l'organisme devra s'assujettir.

Soutien communautaire

La fédération a reçu une réponse à sa demande d'aide dans le programme. Ainsi, l'agence du Bas-Saint-Laurent alloue une somme de 25,951 \$ pour répartir entre 26 organismes. Ainsi, dès que la fédération recevra son chèque, les 26 organismes recevront 1000 \$ chacun dans le cadre de ce programme. Évidemment, il s'agit encore une fois d'une baisse de l'aide (1700 \$ par organismes antérieurement), mais nous devons nous ajuster au montant reçu.

Parce que l'avenir nous habite 2012

Pour sa quatrième édition, le colloque en titre se tiendra à l'Hôtel Plaza de Québec les 25 et 26 octobre. Nous avons prévu retenu un maximum de 40 places pour représenter la fédération. Si vous désirez être encore de la partie, nous vous invitons à :

- Consulter le programme à l'adresse suivante : www.rqoh.com/evenements-speciaux/colloque-2012 ou attendre le dépliant qui vous sera envoyé par la poste d'ici quelques semaines.
- Informer Mme Johanne Dumont, coordonnatrice, de votre désir de participer en lui indiquant vos préférences de conférences. Celle-ci vous inscrira.
- La fédération réservera un bloc de chambres à l'hôtel.
- La fédération assumera les coûts d'inscription pour un maximum de 2 personnes par OSBL, une chambre par OSBL, le coût du banquet pour un maximum de 2 personnes ainsi que les frais de déplacement pour se rendre au transport au point de départ de Rivière-du-Loup.

Cette année, un organisme et une personne recevront les prix Coup de cœur du Réseau Québécois des OSBL en habitation. Si vous croyez qu'une personne de votre OSBL ou que votre OSBL peut être mis en candidature, nous vous prions de nous contacter préalablement. La fédération va appuyer tant l'organisme que la personne dans la préparation du formulaire d'inscription. J'attends vos appels.

Les OSBL en difficulté en Gaspésie

L'agence de la Santé et des services sociaux de la Gaspésie-Les-Îles a mis fin au financement des OSBL qui offraient de l'hébergement aux personnes en difficulté.

Ainsi, le GASP de Ste-Anne-des-Monts et le Centre Accalmie de Pointe-à-la-Croix, membres de la fédération, ont dû fermer leurs portes temporairement en attendant du financement. Également, la mesure touche l'Accueil Blanche Goulet de Gaspé et le Centre Émilie Gamelin de Chandler.

La Société d'Habitation du Québec s'est dite préoccupée par ces fermetures. Les discussions se poursuivent entre les représentants des quatre OSBL et l'agence.

Formations de l'automne

La fédération prépare deux formations pour l'automne en plus de son implication dans le colloque national. Ainsi, les formations suivantes s'en viennent :

- **Pour la cuisinière responsable :** un après-midi de ressourcement pour la cuisinière-chef et une autre personne. L'activité comprendrait le souper. Nous souhaitons une activité d'échanges.

- **Pour les administrateurs et bénévoles :** une formation d'une journée sur les politiques de gestion dans un OSBL d'habitation. Les thèmes suivants pourraient être abordés :
 - Mission, vision et valeurs de l'organisme
 - Gouvernance de l'OSBL : éthique et déontologie, délégation de pouvoir, place des bénévoles, etc.
 - Gestion de l'immeuble : clés, sélection, programme d'entretien;
 - Gestion du personnel : description d'emploi, lettre type, déontologie, manuel d'employé
 - Gestion des risques : plan de sécurité de l'immeuble
 - Protection des renseignements personnels et gestion des archives.

N'oubliez pas d'analyser le programme du Colloque et de me contacter au numéro ci-bas. Bon été!

Vos administrateurs : Gervais Darisse, Diane Dubé, Huguette Dubé, Rodrigue Gamache et Sylvie Ouellet

Pour joindre la fédération : Johanne Dumont, coordonnatrice, **FOHBGI :**
tél. : 418-867-5178 au 15, rue Fraser, Rivière-du-Loup (QC) G5R 1C1